



Règlement d'ordre intérieur des *Mercre'Libres* Ecole communale de Perwez

Septembre 2021

Les *Mercre'Libres* sont des activités ludiques variées à part entière et non une simple garderie. Proposées aux enfants, elles sont organisées tous les mercredis scolaires dès septembre.

Pour participer aux *Mercre'Libres*, la fiche d'inscription Anim'Mômes ainsi que la fiche médicale devront être complétées sans tarder. Elles restent valables pour toutes nos activités (Accueil extrascolaire, Journées ludiques/pédagogiques et *Journées Amusement & Découvertes*).

Le programme est affiché dans les accueils aux valves Anim'Mômes et Jean-Paul II en début de mois :



Le fonctionnement des *Mercre'Libres* est le suivant :

L'enfant ne participe pas aux activités des *Mercre'Libres* :

- Accueil payant de 12h45 à 13h30 => 0.44 € par 1/4h entamé **(Nouveau au 01/09/21)**

À **13h30**, les enfants toujours présents à l'école sont **automatiquement** intégrés aux *Mercre'Libres*.

L'enfant participe aux activités des *Mercre'Libres* => un forfait de 7 € comprend :

- L'accueil de 12h45 à 13h30
- Les activités ludiques variées de 13h30 à 16h00 (voir programme)
- L'accueil de 16h à 18h00

Pour les plus petits, une sieste est organisée dans la mesure du possible en fonction de l'activité proposée. Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école peuvent le faire en dehors du temps d'activité. Il n'est pas indispensable de nous prévenir de la présence de votre enfant mais vous pouvez bien sûr le faire.

En cas de retard le soir, il est impératif de :

- Prévenir les accueillant(e)s au **0483 589 310** (numéro propre à l'accueil de Perwez).
- **Prendre vos dispositions** pour que votre enfant soit repris au plus tard à 18 heures.

Participation financière :

Une participation financière de **7 €** par mercredi et par enfant vous sera facturée en fin de mois.

La gratuité est accordée au 3^e enfant **présent** d'une même famille, sauf pour les 1/4h au-delà de 18h et pour les parents en retard de paiement.

Au-delà de 18h00, le tarif spécial sera d'application :

- **1 €** pour le 1^{er} ¼ heure entamé
- **2 €** pour le 2^{ème} ¼ heure entamé
- **5 €** à partir du 3^{ème} ¼ heure entamé

Le mercredi après-midi, nous accueillons également les enfants de l'école libre Jean-Paul II.

Les informations pratiques sont remises aux parents avec la fiche d'inscription dès la première participation de l'enfant. Elles sont aussi disponibles à tout moment au secrétariat de l'école Jean-Paul II ou directement au secrétariat Anim'Mômes (081 649 276 ou extrascalperwez@gmail.com).

Les Mercredi Libres
Pour les enfants de maternelle à primaire

Qui ?
Tous les enfants de maternelle à primaire

Quoi ?
Activités musicales et artistiques
Atelier cuisine, sport,
jeux d'extérieur et d'intérieur

Combien ?
7 € pour l'après-midi.
accueil compris >= 18h

Où ?
À l'école communale de Farnes,
rue de Stralen, 42
1660 Farnes

Informations pratiques
Chaque mercredi une activité différente est proposée et le programme est affiché tous les mois sur notre site web.
Pour les élèves de l'école Jean Paul II, c'est de plus simple !
Un accueil est assuré jusqu'à 13h15 sans réservation.
Après 13h15, les enfants sont répartis en rangs vers l'école communale de Farnes par les accueillants de l'école JP II.
Le **Non-Déplacement** des Mercredi Libres est le suivant :
L'IBRIL : 1 accueillant(e) - début des animations et lecture pour les plus petits.
Matin : En duo accueillant(e) - Accueil occupationnel
IBRIL : En duo Mercredi Libres
Veuillez noter que vous avez une fiche d'inscription des Mercredi Libres de votre propre école. Nous vous invitons à la compléter sans tarder et à nous la remettre.
Nous attendons votre attention sur deux points :
1. Les parents sont priés de nous venir chercher leurs enfants entre 13h15 et 13h30 afin de respecter les plages d'animation (voir annexes préliminaires).
2. Les enfants de primaire qui souhaitent venir passer l'après-midi au mercredi libres de la maternelle doivent être inscrits avant le 15/01.
Une participation financière de 7 € par mercredi par enfant (gratuite pour le 3^e enfant présent d'une même famille - voir conditions chez le R.A.I.) sera versée fin de mois automatiquement.
En cas de retard :
• Prévenir l'accueil au 0483 589 310
• Les tarifs optimaux sont d'application à 1 € le 1^{er} ¼ h, 2 € le 2^e ¼ h, 5 € à partir du 3^e ¼ h.
pour Mercredi Libres à tout !

Les règles de vie :

Pour la bonne organisation des *Mercre'Libres* et que ce soit un vrai moment de détente pour les enfants, il est important que chacun respecte bien ces règles :

Les parents s'engagent à :

- respecter strictement l'horaire et les accès de l'accueil extrascolaire.
- signaler le départ des enfants sans délai (pour une question d'assurance, il est strictement interdit de demander aux enfants d'attendre devant l'école ou dans les couloirs).
- autoriser préalablement par écrit ou par SMS (0483 589 310) les accueillants si l'enfant est repris par une tierce personne.
- fournir un certificat médical autorisant l'administration d'un médicament à l'enfant par un accueillant. Un mot des parents ne suffit pas.
- adapter la tenue vestimentaire (pouvant être salie) des enfants aux activités intérieures et extérieures durant les *Mercre'Libres*.

Les enfants s'engagent à :

- laisser à la maison les jeux, les ballons et objets de valeur ou dangereux (Anim'Mômes décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration).
- respecter le matériel mis à disposition.
- respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de courtoisie ainsi que les consignes de sécurité.
- respecter l'intégrité physique et/ou psychologique des autres enfants sans quoi des sanctions seront prises.
- s'exprimer dans un langage correct envers leurs camarades et avec les accueillants.
- avertir les accueillants lorsqu'il y a un problème, quel qu'il soit.